N° 125 — 19e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Dimanche 5 Mai 1907

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7 (près la place du Trichon).
TOURCOING, rue Verte, 52

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . 1 fr. —

Les manuscrits non insérés sont [illegible] au journal : à Paris, dans nos Bureaux, 30, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 901 ; A TOURCOING : N° [illegible]
A LILLE : N° 97

FÊTE DE LA PENTECOTE

Nos lecteurs A PARIS

La visite aux Halles Centrales

Ainsi que nous l'avons indiqué, le train spécial du PROGRÈS DU NORD partira de la gare de Lille dans la nuit du samedi 18 au dimanche 19 mai, à MINUIT 28.

L'arrivée à Paris aura lieu vers 4 heures du matin.

Que faire à cette heure plutôt matinale ?

C'est ce que nous avons demandé à nos amis du TOURISME INTERNATIONAL, et voici le programme qu'ils nous ont adressé :

A l'arrivée à Paris, nos excursionnistes se réuniront à la gare du Nord, au Café de la Maison Blanche, où une tasse de café et un croissant leur seront servis gratuitement, en échange d'un Bon détaché du carnet à souche qui sera délivré à chacun de nos voyageurs ayant souscrit pour le voyage complet.

A six heures, les excursionnistes descendront à pied, sous la conduite des guides du TOURISME, vers les Halles Centrales. Ils verront le mouvement invraisemblable de voitures d'approvisionnements, de charrettes des revendeurs, des marchands au panier qui, de toutes les extrémités de la Capitale, descendent hâtivement vers le grand marché parisien.

Arrivés aux Halles, nos voyageurs, mêlés à la foule, pourront se rendre compte de l'animation extraordinaire qui règne aux pavillons et dans toutes les rues avoisinantes où sont symétriquement alignés, ici, des milliers et des milliers de sacs de petits pois, là, des étalages d'asperges qui couvrent une superficie de plus d'un hectare, plus loin, des monceaux de légumes, une mar de salades, une forêt de fleurs de toutes nuances, des amoncellements de poissons, des cargaisons de fromages, de volailles, des étalages invraisemblables de viandes ; nos excursionnistes intéressés verront parmi cet encombrement inouï de monceaux de victuailles de toute nature évoluer la foule des acheteurs, des porteurs, tout ce monde qui s'empresse, s'agite, se hâte afin d'emporter au plus tôt dans tout Paris et dans la banlieue les provisions qu'attend la clientèle.

Il est probable et même certain que nos voyageurs se trouveront égarés dans ce vaste tohu-bohu de l'alimentation parisienne; pour les réunir, il était nécessaire d'obtenir l'autorisation de faire venir à proximité des Halles les voitures qui devront les conduire ensuite dans Paris, car, le temps de circulation des équipages est interdite dans un assez long périmètre des Halles.

Le TOURISME INTERNATIONAL a obtenu la permission de réunir les excursionnistes auprès du numéro 22 de la rue des Halles, où tous pourront se retrouver très facilement et où les voitures pourront s'approcher entre 8 h. 1/2 et 9 heures pour y prendre les voyageurs et de là partir, par la rue de Rivoli, pour parcourir les grandes voies de Paris et visiter les monuments d'après les indications que nous allons publier dans nos prochains numéros.

Rappelons que le prix du voyage, donnant droit à toutes les dépenses des deux jours, sont :

31 fr. 25 en 2e Classe
26 fr. 20 en 3e Classe

Nous réservons quelques billets donnant droit au parcours en chemin de fer aller et retour, et à l'entrée gratuite au Musée Grévin, aux prix de :

18 fr. 75 en 2e Classe
12 fr. 25 en 3e Classe

Il est indispensable, nous le répétons, de nous adresser les adhésions dans les délais indiqués, sans cependant qu'il soit utile de joindre le montant à la demande.

(A suivre.)

Lire plus loin :

- *L'agitation révolutionnaire.*
- *Violent incendie à Baisieux.*
- *Un crime à Anor.*

OPINIONS

Violence et Légalité

On me dit qu'il ne me sied guère, moi qui suis professeur d'histoire de la Révolution française, de déconseiller ce qu'on appelle l'action directe, quand c'est par l'action directe que la Révolution française a réussi.

La prise de la Bastille, me fait-on remarquer avec ironie, fut un joli exemple d'action directe efficace, et on me demande si, dans cette insurrection populaire, le peuple eût pu se débarrasser des iniquités de l'ancien régime.

A cela je réponds qu'en juillet 1789 il n'y avait pas moyen de rien changer par une action légale, puisqu'il n'y avait ni loie ni possibilité de faire des lois. C'est pour qu'il y eût enfin des lois et une représentation nationale législative, c'est pour substituer au régime anarchique de la dictature héréditaire d'un homme à la fois tout-puissant et impuissant, c'est pour avoir une Constitution que des Français hardis descendirent dans la rue et tuèrent l'ancien régime à coups de fusil...

Oui, mais (objecient mes contradicteurs) quand il y eut enfin une Constitution, le peuple la viola par une action directe brutale et un sabotage sans scrupule, par exemple dans la journée du 10 août 1792 où la mousqueterie d'insurgés déloges le roi constitutionnel, et dans la journée du 2 juin 1793 où les canons de l'émeute, braquée sur la Convention, la forcèrent à se décimer elle-même.

Je réponds que dans ces deux cas, s'il y avait des lois, il n'y avait pas d'issue légale pour la volonté nationale.

En 1792, le roi constitutionnel trahissait la France et la livrait aux Prussiens et aux Autrichiens. Cette Constitution que violèrent les insurgés du 10 août, elle avait été violée par le roi, qui s'était mis d'intelligence avec l'ennemi du dehors, détruisant les lois sous le couvert des lois. Si de courageuses bandes de Marseillais, de Brestois et de Parisiens ne s'étaient pas armées contre ce roi parjure, si on était resté dans cette légalité qui servait de masque au roi pour sa trahison, la France nouvelle aurait sans doute été vaincue par l'Europe monarchique.

Il faut dire aussi qu'au mépris de la déclaration des droits de 1789, la bourgeoisie, s'arrogeant un intolérable privilège politique, avait éliminé du droit électoral tous les pauvres, la moitié au moins des citoyens majeurs, si bien que la nation ne se gouvernait pas elle-même, mais était gouvernée par une classe, et la loi n'était pas, comme la Déclaration des droits voulait qu'elle le fût, l'expression de la volonté générale, mais l'expression de la volonté d'une classe, de la classe économiquement privilégiée.

Par l'insurrection du 10 août, le peuple ne prépara pas seulement l'établissement de la République : il obtint aussi le suffrage universel et instaura la démocratie. Ces deux résultats, sans lesquels la France eût péri sous les coups de l'étranger, la violence seule les pouvait procurer et, si on viola des lois, d'ailleurs ou violées déjà ou oppressives de la majorité, c'est qu'il n'existait absolument aucun autre moyen de faire vivre et prospérer la nation française.

De même dans la journée du 2 juin 1793, si de hardis Parisiens exercèrent une pression matérielle sur la Convention nationale pour que celle-ci décrétât d'arrestation les chefs girondins, c'est qu'il n'y avait absolument pas d'autre moyen pour rétablir l'indispensable unité de la défense nationale, que la discorde des dirigeants avait gravement compromise.

De même encore pour les journées de juillet 1830, de février 1848, de septembre 1870. Si c'est par la force et, comme on dit aujourd'hui, par l'action directe que furent opérés ces changements politiques indispensables, c'est parce qu'il n'y avait alors, pour la volonté générale, aucune autre issue légale.

Je demande aux partisans de la violence s'il en est de même aujourd'hui, s'il n'y a pas pour la nation d'autre issue légale que l'insurrection, d'autre issue légale que l'action directe.

On peut dire que ci tant de coups de force populaires ont été faits, ç'a été précisément pour établir le règne de la loi considérée comme l'expression de la volonté générale, pour établir par le suffrage universel un régime de démocratie organisée où les conflits d'intérêts et d'opinions se dénoueraient pacifiquement par l'arbitrage du peuple, par le bulletin de vote, par une agitation légale, dans la paix publique.

Ceux qui dénoncent ce pacte de la République démocratique, ceux qui veulent substituer à l'action du suffrage universel ce qu'ils appellent l'action directe, peuvent-ils dire que pour le succès de leurs opinions ou de leurs besoins il n'y a pas de voie légale ?

Ah ! si le lieu de nos institutions avait été stérile, si le suffrage universel et le régime parlementaire n'avaient rien ou presque rien produit en faveur des classes laborieuses, je comprendrais que des impatients parlassent de violence.

Mais c'est tout le contraire qui est vrai.

Par la loi, et rien que par la loi, par une propagande pacifique, et rien que par une propagande pacifique, a été procurée toute une législation ouvrière qui n'est, je le veux bien, qu'un commencement, mais un beau et grand commencement, et, sans aucune insurrection, sans aucune action directe, la condition du peuple français en toutes ses classes a été singulièrement améliorée depuis trente ans.

Si on est de bonne foi, il faut confesser que, par ce progrès légal, il y a plus de bien-être, moins de souffrances particulières, moins d'iniquités, et il n'y a qu'à comparer les paysans et les ouvriers que nous avons vus dans notre jeunesse à ceux que nous voyons aujourd'hui pour sentir que la misère est moindre en 1907 qu'en 1875, par exemple.

Est-ce que la loi sur les syndicats, est-ce que la loi sur les accidents du travail, c'est à l'action directe que le peuple en doit les bienfaits ?

Je dis que le suffrage universel et la République à la fois démocratique et parlementaire ce sont des instruments de progrès, je ne dis pas parfaits, mais les meilleurs ou les moins imparfaits que nous ayons eue jamais, que ce sont des instruments éprouvés, et qu'il serait insensé de les briser pour s'en remettre... à quoi ? Au hasard.

Oui, au hasard. Les partisans du chambardement général veulent improviser une subversion totale pour voir s'il ne sortira pas de là un bonheur total. Moi, je crois que de ce chambardement il ne peut sortir et il ne sortira qu'un César. Mais cela n'est pas pour déplaire outre mesure aux dits chambardeurs, qui sont las de la loi, las du progrès légal, et à qui l'idée d'un sauveur ne semble pas plus répugner qu'elle ne répugne à une bonne partie de la bourgeoisie affolée de conservatisme.

Et que faut-il opposer à ces partisans de la violence, césariens ou chers aux césariens ? Il faut leur opposer des réformes, encore des réformes, toujours des réformes. Il ne faut considérer comme inlangible ou imperfectible aucun des principes ou des éléments de la société actuelle, qui évoluera avec les circonstances. Il faut se dire que s'il y a moins de souffrance, que s'il y a moins d'iniquités, il y a encore des iniquités, et terribles. A l'esprit d'égoïsme, dont les prétentions odieuses expliquent en partie les outrances anarchiques, il faut opposer l'esprit réformateur, l'esprit démocratique et, puisqu'on nous objectait la Révolution française, l'esprit de la Révolution française.

Ce que redoutent les démagogues anarchistes, ce n'est pas le juge, ce n'est pas le gendarme, ce n'est pas le soldat, — ce sont les réformes sociales.

A. AULARD.

La Politique

Au banquet de la Chambre de commerce française de Londres, M. Cambon a constaté avec joie que notre chiffre d'affaires s'accroît au dehors dans des proportions sensibles, mais il a ajouté que ces heureux résultats ne constituent qu'un minimum, et pourraient être dépassés de beaucoup si nous voulions faire un effort.

Cet effort, comment l'attendre d'un commerce et d'une industrie qui, selon les propres paroles de M. Cambon, n'osent pas prendre les engagements de longue durée, parce qu'ils ne possèdent aucune garantie de sécurité, sous le rapport de la main-d'œuvre,

A chaque moment, des chômages sans raison plausible, des grèves prolongées, viennent placer l'industriel français dans une fausse situation, l'empêchant de remplir ses promesses dans les délais prévus ou l'entraînant à de lourdes pertes, devant lesquelles il devient craintif à l'excès.

Il faut que nos travailleurs comprennent qu'ils ont mieux à faire, dans leur propre intérêt. Quand ils auront mis un terme à la prospérité des affaires, en seront-ils plus avancés, et qui donc, plus qu'eux, souffrira d'un état de gêne créé par leur imprudence ?

La défense de droits très légitimes, le souci bien naturel d'obtenir des salaires plus élevés, ne sont pas choses incompatibles avec la sagesse et la prudence. Les revendications ouvrières ne doivent pas, nécessairement, revêtir la forme d'une guerre sans trêve au patronat, poussée au point d'empêcher ce dernier de renouveler ses contrats ou de se lancer dans de nouvelles entreprises.

Ce sont là des vérités très simples, et à la portée de tous. Malheureusement, les organisateurs des grèves se gardent de les présenter au prolétariat.

Quant aux patrons, ils ont une regrettable tendance à se maintenir très en dehors de leur personnel, alors qu'ils obtiendraient peut-être les meilleurs effets d'un rapprochement amiable, dont ils profiteraient pour éclairer les ouvriers sur la situation économique.

A ce point de vue, ils assument une part de responsabilité sur laquelle il n'est pas mauvais d'attirer leur attention.

Henry JAGOT.

FÉMINISME

LES GENDRES DE MADAME BONGENRE

Mme Bongenre avait prié Geneviève de passer quelque temps chez elle durant les derniers préparatifs et les cérémonies du mariage de ses filles.

Ce grave événement mettait en émoi la famille Bongenre où de temps immémorial le « on fait cela » alternait avec les questions d'intérêts.

Régine acceptait placidement le prétendant offert par le hasard et se préoccupait de son installation prochaine, des toilettes destinées aux dîners précédant le grand jour, et des bijoux de la corbeille.

La future belle-mère de Régine ravissait Mme Bongenre, elle aimait le monde, admirait les gens « comme il faut » et ne supportait pas ces conversations inconvenantes où l'on discute les idées nouvelles, les croyances erronées et les actes des grands, c'est-à-dire des riches.

Issue de roturiers, cette dame méprisait les petites gens, pleine de préjugés elle se rengorgeait devant les humbles, les accablant de ses toilettes mirifiques, de ses brillants et de l'énumération de ses propriétés.

Régine exultait et sa mère ne tarissait pas quand on lui demandait des détails sur la situation de son futur gendre.

Mais pour Marie-Anne, hélas ! la médaille montrait le revers.

En raison des obstacles et remontrances maternelles, Marie-Anne avait vu grandir son amour pour le jeune officier qui échappa aux pièges d'une mère torturée par la crainte que sa seconde fille pourrait connaître la gêne.

D'abord, on avisa le jeune comte de la dot plutôt modeste de Mlle Bongenre; il persista à la rechercher. On lui offrit des partis superbes, grosses dots, espérances brillantes ; il fut indigné et trouva moyen — les amoureux ont toutes les audaces — d'entretenir une correspondance avec Marie-Anne, à la faveur des offices religieux où une personne sûre servait d'intermédiaire.

Mme Bongenre indignée, exaspérée, discuta avec son mari ; elle donna son consentement et retourna ses batteries. Elle parla de noblesse, de distinction innée et se mit, en vain pour recevoir la comtesse mère de l'officier.

Cette veuve connaissait les tristesses d'un mariage de convenance, son mari avait prestement dilapidé la plus grande partie de son patrimoine. Depuis longtemps, elle vivait à la campagne, faisait fructifier son bien et s'occupait des malheureux.

Elle sépara de sa future belle-fille dont elle discerna les qualités et fut heureuse de voir son fils se marier selon son cœur. Elle ne parlait jamais du titre dont son mari l'avait gratifiée en retour de ses écus. Encore jeune et très active, elle aimait les arts et choisissait ses lectures.

Entre ces deux femmes Mme Bongenre se troublait, elle se trouvait de même fort perplexe entre ses futurs gendres si dissemblables qu'en plaisant à l'un on déplaisait à l'autre. Elle perdait cette confiance en soi, cette suffisance dont les dames du monde se font un vêtement imperméable.

Mme Bongenre, surmenée de tant d'occupations et préoccupations, craignant de ne pouvoir suffire à tant de charges, pria Geneviève de veiller sur ses filles durant les visites des fiancés.

Geneviève, les doigts occupés d'un travail destiné aux pauvres, demanda la liste des invités, elle y vit le nom d'un grand nombre d'étrangers, gens du monde, disposés à parader avec des toilettes abracadabrantes et y chercha en vain le nom des parents peu aisés qui existent dans toutes les familles, et elle dit doucement :

— Cousine, ne pourriez-vous réduire le nombre de ces indifférents et indifférentes et donner à ceux de vos proches dans la gêne un souvenir du mariage de vos filles, quelques billets de banque ? Cela vaudrait à Régine et à Marie-Anne des pensées bienveillantes, des souhaits de bonheur, ce qui n'est point à dédaigner.

— Est-il permis, Geneviève, s'écria Mme Bongenre, de me parler ainsi.. Qu'ai-je à faire de la sympathie des gueux. Je veille au bonheur de mes filles, elles se marieront en grande pompe à l'église et en petite tenue à la mairie, la cérémonie civile ne compte pas pour les gens de bon ton ; ensuite elles voyageront au gré de leur mari.

— Orgueil et égoïsme, soupira Geneviève.

— Je ne goûte point vos jugements, que fe[illegible] vos cérémonies du culte ?

— Mais, chère cousine, l'esprit est bon, la lettre reste et si vous donnez pour seule base de morale à vos enfants les splendeurs du culte et les satisfactions de la vanité, vous vous préparez de cruelles déceptions.

— Etes-vous insupportable, Geneviève, il n'y a rien de mieux que notre façon d'agir à nous autres, gens riches ; quant au reste, je n'en veux rien entendre.

— Et l'on ne peut s'étonner, murmura Geneviève, que tout aille si mal du haut en bas de la société, quand on voit le vide de vos idées et de votre cœur !

Paul GRENDEL.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 4 mai.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Le budget de 1908

Le Conseil a définitivement arrêté l'équilibre du budget de 1908, qui est assuré, sans impôts nouveaux, et sans émission d'obligations à court terme, grâce à une contraction des dépenses et en mettant un terme à la perdition de certaines recettes.

Les fraudes sur les farines

M. Guyot-Dessaigne, ministre de la Justice, garde des sceaux, a fait connaître qu'une instruction judiciaire avait été ouverte à Condom, Lectoure, Agen, Auch, Nérac et Marmande, contre les minotiers inculpés de fraude dans la vente des farines.

Le Conseil a approuvé les mesures prises par le garde des sceaux, en vue de réprimer les fraudes de la façon la plus rigoureuse.

Un officier suspendu pour un an

Le Conseil a ratifié la décision du ministre de la guerre, en vertu de laquelle le sous-lieutenant de réserve du 102e régiment d'infanterie, de Montesquiou-Fezensac, est suspendu de ses fonctions pour une période d'un an. Cet officier a signé des affiches injurieuses sur le ministre de la guerre et fait publier, par certains journaux, une lettre ouverte au président du Conseil, contenant des critiques à l'adresse du gouvernement.

La viticulture

Le Conseil s'est ensuite entretenu de la situation de la viticulture.

Le ministre de la Justice a annoncé qu'il poursuivrait l'élaboration du projet qu'il a été chargé de rédiger en vue de combattre la crise viticole. M. Guyot-Dessaigne s'inspire des constatations faites par la commission parlementaire d'enquête sur la viticulture.

Dans les colonies

M. Milliès-Lacroix, ministre des colonies, a fait signer trois projets de décret réglementant le travail aux iles Comores et au Congo français, ainsi que la recherche et l'exploitation de l'or et des métaux précieux à Madagascar.

La sécurité dans la grande industrie

M. Viviani, ministre du travail, a fait signer un projet de loi établissant des délégués ouvriers à la sécurité dans la grande industrie. Ces délégués seront élus dans la forme où le sont les délégués mineurs, par les ouvriers et employés des deux sexes, réunissant les conditions fixées pour l'élection des prud'hommes. Les délégués auront le droit d'avertir l'inspecteur du travail, et non de verbaliser eux-mêmes.

Les ministres se réuniront mardi matin, à l'Elysée.

L'AVORTEMENT AU PRESBYTÈRE

Nouveaux détails

L'affaire prend d'énormes proportions

Le fœtus conservé par la blanchisseuse a été brûlé par le fiancé de la sœur de la victime. — Le docteur appelé au chevet de Mlle Lebiond fait d'importantes déclarations

Les révélations d'une laveuse et d'un étudiant

Une quatrième arrestation

Cherbourg, 4 mai.

Nous avons dit hier qu'un véritable coup de théâtre venait de se produire consistant en l'arrestation de la femme Pillet, la blanchisseuse de la Guéranderie. Il faut y joindre celle d'un étudiant, M. Hallais, ami intime de la famille Leblond et fiancé de la sœur de la victime, qui, lui, a brûlé le fœtus. Voici dans quelles circonstances ont été connues les culpabilités de la blanchisseuse et de l'étudiant :

M. Oudaille qui avait commencé l'interrogatoire des membres de la famille Leblond, avait été frappé des contradictions qui existaient entre les déclarations de Mme Leblond et de sa domestique, Augustine Dubost. Il avait, en outre, remarqué chez cette dernière des hésitations, des réticences qui lui donnèrent à penser qu'on lui cachait une partie de la vérité. De retour à Cherbourg, il envoya aussitôt un de ses inspecteurs à Tourlaville chercher Mme Pillet. La patronne blanchisseuse commença par jurer ses grands dieux qu'elle n'avait jamais rien trouvé de suspect dans le paquet de linge qu'elle était allée chercher rue Sainte-Honorine. Cependant, pressée de questions, elle se mit à pleurer disant, qu'après tout, elle en avait assez, et qu'elle allait dire toute la vérité.

— Eh bien, oui, avoue-t-elle, c'est vrai. J'ai trouvé un fœtus que j'ai emporté chez moi, dans mon tablier. Après l'avoir lavé, je l'ai déposé dans une petite boîte de carton placée sur une planche, dans mon cellier.

Que faire ? Je prie le parti d'aller prévenir Mme Leblond et je vis, à sa grande stupéfaction, qu'elle était dans l'ignorance complète de la cause qui avait entraîné la mort de sa fille. Je lui dis : «Ce n'est pas tout ça, que faut-il que je fasse du fœtus ?» Mme Leblond me dit de le garder.

Et Mme Pillet poursuivit :

— Le mardi 16, M. Hallais vint chez moi et me dit de lui remettre le fœtus. «Vous ne pouvez garder cela indéfiniment. Je me charge de le faire disparaître : il y va de l'honneur de la famille».

Mme Pillet connaissait M. Hallais. Elle fit ce qu'il lui demandait, elle lui remit la boîte et son contenu sans savoir ce qu'il allait en faire.

Or, à l'heure où M. Oudaille recevait les aveux de Mme Pillet, M. Hallais qui, la veille, était allé dîner à Tourlaville, chez M. Leblond, et auquel on n'avait rien caché des questions serrées qu'avait posées M. Oudaille, se présentait au parquet et demandait à parler à M. Davaine, président du tribunal.

— *Monsieur, lui déclara-t-il, c'est à vous que je m'adresse, puisque vous faites fonction de juge d'instruction. Je sais que vous recherchez le fœtus trouvé au lavoir de la Guéranderie : c'est inutile de continuer, vous ne le retrouverez pas, car je l'ai fait brûler.*

Et l'étudiant conta qu'une fois en possession du fœtus, que lui avait remis Mme Pillet, il était allé dans la maison de M. Leblond, 18, rue Sainte-Honorine, actuellement inhabitée. Là, dans une pièce du rez-de-chaussée, il avait allumé un grand feu et avait jeté dans les flammes la boîte et le fœtus.

La famille de l'abbé Larquemin

Comme on le voit, l'intérêt qui s'attache à cette dramatique affaire va grandissant au fur et à mesure que se poursuit et se précise la minutieuse enquête dans l'entourage immédiat des personnes qui ont joué un rôle dans cette tragédie.

Nous avons dit comment l'abbé Larquemin sut occuper ses loisirs à la cure de Bloseville, jusqu'au moment où M. Oudaille procéda à son arrestation.

Le curé Larquemin, qui répond au prénom d'Emile, appartient à une honorable famille de Saint-Vivant-le-Hougue. Le prêtre a trois frères : l'aîné, Charles, est fonctionnaire à Mortagne-du-Nord ; le second est douanier à Cherbourg, et le cadet est employé comme commis-livreur chez un commerçant de Paris.

Le douanier, qui est marié et habite avec sa femme un petit logement rue Dom-Pedro, a déclaré ce qui suit :

« — La dernière fois que j'ai vu mon frère, c'était dans les derniers jours du mois de janvier. Il était venu dîner à la maison; il paraissait satisfait de sa cure de Bloville et, comme à l'ordinaire, il s'était montré gai et plein d'entrain. Ses affaires intimes, il ne me les racontait pas, et jamais il ne m'avait fait de confidences. Je savais qu'il était en relations d'amitié avec la famille Leblond, pour l'en avoir entendu parler plusieurs fois. Quant à Mlle Jeanne Leblond, j'ignorais son existence avant le scandale qui vient d'éclater. Ma femme et moi nous avons appris l'arrestation de mon frère par les journaux, précisément la veille du jour où nous nous disposions à aller le voir à Bloville. J'avais même demandé un congé de quarante-huit heures pour faire ce petit voyage. Je ne soupçonnais rien de tout ce dont l'on a raconté sur mon frère. Je croyais, comme beaucoup de gens, que l'histoire du château de Tocqueville avait été exagérée et, en tout cas, j'avais tout lieu de penser qu'il s'était, depuis lors, complètement assagi. »

Une lettre de l'ecclésiastique

Ce brave homme est beaucoup plus peiné de ce qui arrive que l'abbé lui-même. Celui-ci, en effet, songe d'abord à sauvegarder ses intérêts. Deux jours après son arrestation, le 27 avril, au matin il écrit :

Mon cher frère,

M. Oudaille a dû le faire prévenir hier de ma situation et le faire aussi savoir que je désirerais te voir ; il le faut absolument. Si tu me refuses ce service, je m'adresserai à quelqu'un de mes amis, mais il me paraît préférable que ce soit toi qui agisses en mon absence. Ne le fais pas trop de mauvais sang, je suis très calme parce que je suis absolument innocent de ce dont on m'accuse, c'est tout ce que je peux te dire ; l'instruction le prouvera. Je regrette bien de te causer tant de tracas, mais tu seras en pareille posture, je n'hésiterai pas à faire les démarches nécessaires.

A bientôt. Ton frère dévoué.

E. LARQUEMIN.

P.-S. — Si tu n'accepies pas, préviens-moi immédiatement. En tout cas, écris à Charles pour le mettre au courant, et qu'il n'en parle pas à papa, pour le moment, on lui donnerait un coup de pauvre vieux, il a déjà bien assez de peine. Quand tout cela sera fini, on s'expliquera en famille.

Le père sait à quoi s'en tenir ; il n'a pas voulu retourner à Saint-Vaast, il est allé demander l'hospitalité à son fils Charles, à Mortagne-du-Nord.

Ce que l'abbé voulait demander à son frère, c'est de lui prêter de l'argent, [illegible] au cas où le vieux prêtre serait arrêté sur autorité de justice, ce qui arrive fatalement un jour ou l'autre.

Comme on le voit, les lourdes accusations qui pèsent sur lui n'absorbent pas le galant abbé au point de lui faire négliger ses intérêts.

Tel est l'homme à qui M. Davaine fera subir sous peu un premier interrogatoire qui ne manquera pas, croit-on, de piquant, votre même d'imprévu, étant données les dispositions d'esprit du jeune prêtre.

Déclarations du docteur Lathière

Le nom de ce médecin, qui est un homme aimable, d'une courtoisie parfaite, a été beaucoup prononcé ces jours-ci. Appelé à donner des soins à Mlle Jeanne Leblond, le docteur Lathière fut, et est encore, à l'heure actuelle, l'objet de critiques qui l'ont désagréablement impressionné. Il a fait les déclarations suivantes :

« Avant d'entrer dans le détail des événements qui se déroulèrent dans la nuit du 11 au 12 avril, ma conviction absolue est que toutes les personnes qui approchèrent Jeanne Leblond ont ignoré le fœtus jusqu'au moment où l'incident du lavoir de la Guéranderie en révéla l'existence. Ce ne sont pas les parents qui ont procédé à la dernière toilette, mais deux religieuses que l'on avait fait appeler. Dans leur précipitation à enlever les draps du lit et le linge de corps de la jeune fille, elles ne virent rien que d'énormes caillots de sang noirâtre et coagulé. Le paquet fut fait et donné, sans arrière-pensée aucune, à Mme Pillet, la blanchisseuse.

« Je suis depuis de longues années, le médecin de la famille Leblond, puisque chaque mois, à date fixe, j'étais mandé pour donner des soins à Jeanne, qui souffrait beaucoup. Pour calmer ses douleurs, je lui avais prescrit un traitement spécifique, qui consistait ordinairement en lavements laudanisés à 8 grammes.

Au chevet de la malade

« Il était huit heures et demie du soir quand, le 5 avril, j'entrai chez M. Leblond. Jeanne était arrivée depuis trois heures déjà. Je la trouvai alitée. Je m'approchai d'elle. Le visage était calme, le corps accusait une température normale de 37 degrés, le pouls battait régulièrement, aucune contraction dans les pupilles, les poumons étaient intacts. A ce pointe, le cœur soufflait légèrement. La malade n'avait ni vomissements, ni diarrhée. Je remarquai seulement de petits tremblements nerveux, symptômes d'une inquiétude qui pouvait très bien s'expliquer. «C'est toujours la même chose, me dit-on : Jeanne a son hémorragie mensuelle. »

« Cependant, comme la quantité de sang qu'elle avait déjà perdu me paraissait anormale, je crus que le voyage qu'elle venait de faire en était la cause, et je prescrivis un grammes d'ergotine en dix pilules. Cette médication eut pour résultat — Mme Leblond me l'a dit elle-même — d'arrêter l'hémorragie. Les douleurs du ventre [illegible] et une potion calmante produisit une réaction heureuse sur les nerfs. A minuit, Jeanne dit à sa mère qu'elle se sentait mieux ; une demi-heure plus tard, elle perdait tout à coup connaissance. M. Leblond vint me chercher. Quand j'entrai pour la seconde fois dans la chambre, la malade délirait, et elle expirait presque aussitôt.

« Je conclus à une congestion pulmonaire provenant sans doute du [illegible] du ventricule du cerveau. Entre [illegible]